

Familles monoparentales et logement d'insertion

Contributions et préconisations des Acteurs du Logement d'Insertion (Fapil, Soliha, Unafo Unhaj)

18/06/2025

En France, le nombre de familles monoparentales est en constante progression : elles représentent environ 6,2 millions de personnes soit près de 26% des familles. En outremer, la proportion atteint 59 % en Martinique, 52% en Guadeloupe et 46% en Guyane.

Souvent formé d'une mère et de ses enfants (dans 86% des cas), ce type de ménage cumule les précarités : sociales, psychologiques, financières, etc. Le taux de pauvreté des familles monoparentales approche 20% quand il n'atteint « que » 7% pour les couples avec enfants.

Cette précarité financière a évidemment des conséquences importantes, notamment sur l'accès au logement, et nombreuses sont les familles monoparentales à rencontrer des difficultés pour se loger, ce qui nécessite une attention particulière des pouvoirs publics sur le sujet.

Le logement d'insertion est l'une des réponses possibles à ces besoins. Rappelons qu'il regroupe d'une part des solutions de logements en collectif (résidences sociales, dont les résidences sociales-FJT, pensions de famille...), et d'autre part, des logements individuels en diffus (PLAI adapté ou intermédiation locative), et propose de l'accompagnement sous des formes diverses. Nous constatons que la part des familles monoparentales augmente dans ce secteur, et les différentes têtes de réseau qui composent aujourd'hui les Acteurs du Logement d'Insertion sont régulièrement sollicitées sur cette question par les partenaires locaux.

Pour exemple, les familles monoparentales représentent aujourd'hui 5% des entrants dans le parc géré par les adhérents de l'Unafo, (alors qu'elles n'étaient que 2% en 2022¹). En FJT, la part est plus faible (estimée à 1,5%) mais en augmentation. Dans le diffus, les familles monoparentales sont particulièrement présentes : en 2024, 27% des ménages par le réseau de la Fapil en logement diffus, sont des familles monoparentales.

Comme pour le reste de la population, le logement d'insertion permet d'éviter le recours aux solutions d'urgence ou d'en sortir, d'accéder à un logement stable à travers des solutions variées, adaptées et adaptables à différents publics. La mixité y est encouragée, et apporte une réelle dynamique et une plus-value importante notamment pour les familles monoparentales, qui peuvent souffrir d'un fort isolement.

Qu'il s'agisse d'intermédiation locative, de logement très social avec accompagnement, de résidences sociales, de résidences Habitat Jeunes (Foyers de jeunes travailleurs) ou d'habitat partagé, tous peuvent représenter une solution d'accompagnement et de logement adaptée, selon les besoins des personnes, les territoires, le foncier disponible... Il nous apparaît important de faire confiance aux acteurs de terrain pour proposer des solutions adaptées, leur expertise sur les besoins des personnes et le contexte local est précieux et nous devons nous y référer autant que possible.

¹ Etude profils et parcours de l'Unafo

Les Acteurs du Logement d'Insertion réaffirment leur engagement en faveur de l'accueil des publics vulnérables, dont les familles monoparentales font partie.

Pour répondre au mieux à leurs besoins spécifiques, certaines conditions doivent être réunies, qui nécessitent un investissement des pouvoirs publics sur plusieurs axes :

1- Soutenir la production de bâtis adaptés

Enjeu de la taille des logements

Le logement d'insertion en résidences collectives s'est adressé historiquement à des personnes seules. Le parc est par conséquent composé de logements d'une superficie réduite. Par essence, les familles monoparentales ont besoin de logements de plus grande taille (minimum T2) permettant de loger le parent et le ou les enfants, tout en respectant les besoins d'intimité de chacun.

Il s'agirait de prévoir dans les opérations une part (à définir en fonction des contextes) de logements plus grands, ce qui nécessite de **repenser le montage des opérations et de construire des modèles économiques viables** pour les résidences sociales dans leur ensemble.

Enjeu des espaces collectifs et des équipements

Outre la typologie de logements, le sujet de l'aménagement et des équipements est à penser. L'accueil de familles nécessite des espaces collectifs aménagés et sécurisés pour les enfants, ces espaces étant facilitateurs de lien et d'émergence d'une dynamique collective porteuse de sens et d'entraide. On peut également citer les locaux pour les poussettes. Dans le diffus, des lieux collectifs peuvent également être réfléchis afin de favoriser des rencontres, des gardes d'enfants, l'accompagnement des familles, etc.

Les équipements qui y sont proposés doivent répondre aux besoins de la famille, notamment la mise à disposition d'un mobilier adapté et d'équipements de sécurité.

Enjeu de la localisation

La localisation des logements est essentielle, qu'il s'agisse du logement en collectif ou en diffus. Une attention particulière doit être apportée quant à la localisation des logements, à savoir favoriser une proximité du logement avec le tissu économique, de services et social de la famille. En effet, cette composition familiale est beaucoup plus sujette à des situations d'isolement professionnel et social.

2- Proposer des logements accessibles aux plus précaires

Si la taille des logements est un critère important pour l'accueil de familles monoparentales, il est primordial que les montants de redevance (dans le cas des résidences sociales, pensions de famille et RS-FJT), et les loyers dans le cas d'un logement dans le diffus, restent accessibles pour les ménages les plus précaires.

Le parent, majoritairement la mère, doit pouvoir payer seule un logement plus grand, avec des revenus souvent faibles.

La solvabilité du parent doit être assurée, sans que l'effort ne soit supporté par le gestionnaire dont l'équilibre financier est déjà fragilisé par la conjoncture actuelle (augmentation des charges dont les fluides qui lui incombent, coût de construction toujours plus élevés...).

3- Mettre en œuvre un accompagnement adapté

Les familles monoparentales présentent plusieurs spécificités qu'il convient de prendre en compte dans l'accompagnement qui sera proposé et qui ne saurait prendre la forme d'un contrôle social.

Conformément à la politique du logement d'abord et plus globalement à la philosophie que nous partageons, l'accompagnement proposé ne peut pas être linéaire mais au contraire adaptable et modulable selon le ménage concerné, le contexte, et les temporalités. Les besoins évoluent dans le temps et les gestionnaires doivent s'adapter à ces changements en proposant un accompagnement qui comprenne la globalité des besoins et de la famille dans son ensemble.

Nous avons identifié deux thématiques qui nous semble relever des spécificités de la monoparentalité :

- La parentalité

Les équipes d'accompagnement ont un rôle d'écoute, de repérage des besoins, d'accompagnement de « première ligne », et surtout d'orientation vers les partenaires spécialisés. Nous tenons en effet à rappeler que les professionnels du logement d'insertion ne peuvent répondre en personne à tous les besoins et n'ont pas vocation à se substituer au droit commun mais bien à permettre à chacun d'y avoir recours.

Il doit être souligné l'importance de travailler à l'interconnaissance entre les acteurs de la parentalité que sont entre autres les CAF (Caisse d'Allocation Familiale), les REAAP (Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents) et les crèches AVIP (A Vocation d'Insertion Professionnelle) et les acteurs du logement d'insertion pour développer des partenariats opérants.

- La gestion locative adaptée et l'accompagnement

Les spécificités des familles monoparentales entraînent des besoins différents en termes de gestion locative et d'accompagnement. En effet, les difficultés liées à l'emploi (notamment dues aux problématiques de garde d'enfants), l'isolement, les faibles niveaux de formation sont autant de caractéristiques qui justifient un accompagnement plus appuyé et adapté pour notamment réduire les risques d'impayés.

Ces axes d'accompagnement pourraient également donner lieu à du travail pair, modalité qui a montré son efficacité pour créer le lien essentiel à un accompagnement de qualité.

Un financement supplémentaire est nécessaire pour pouvoir mettre en œuvre cet accompagnement et la coordination du parcours des familles. Il pourrait donner lieu à une ligne spécifique sur une aide déjà existante et commune à tous les dispositifs (ASLL) ou être pris en compte dans le calcul du montant de la PSE en FJT, mesure IML ou AGLS.

4- Promouvoir la captation de logements privés

L'intermédiation locative est l'une des modalités du logement d'insertion. Elle repose sur deux modalités différentes, la location - sous-location et le mandat de gestion. Dans les deux cas de figure, les logements sont captés dans le parc privé et sont loués par un ménage en situation de précarité par l'intervention d'un tiers social agréé par l'Etat.

Ce modèle fonctionne grâce à la confiance des propriétaires qui confient leurs biens à la gestion et l'accompagnement mis en œuvre par l'association.

Pour les familles monoparentales comme pour les autres publics, il est important de pouvoir rassurer les propriétaires grâce à une gestion locative apportée au fil de la location, et favoriser le recours à la garantie VISALE (Visa pour le Logement).

Les Acteurs du Logement d'Insertion sont à la disposition des pouvoirs publics pour réfléchir aux modalités de mise en œuvre de ces demandes.